

Les coordonnées de notre local et adresse mail:

- ❖ Adresse : 180, rue du Général Leclerc
- ❖ Téléphone : 01 42 07 34 17
- ❖ Mail : sdu-clias@ville-creteil.fr
- ❖ Accès par les transports en commun : bus 104,181 et 308



**GEL DU POINT D'INDICE...
JOURS DE CARENCE...
HAUSSE DE LA CSG...
REPORT PPCR...**

Voilà une année 2018 qui commence fort pour les employés municipaux. Les objectifs du gouvernement sont de resserrer les boulons d'une administration que l'on dit manquer d'efficacité. Une fois de plus les agents territoriaux vont payer une addition injuste alors qu'ils remplissent chaque jour des missions d'utilité publique directe pour la population. Nous sommes la cheville ouvrière de la fonction publique et 80% des effectifs sont des personnels ouvriers et employés. Aussi, nous devons au quotidien nous défendre pour sauvegarder nos emplois et des conditions de travail permettant d'accomplir normalement nos missions. Ne laissons pas le pouvoir libéral dégrader notre outil de travail pour justifier ensuite le démantèlement du service public. Notre section FSU des communaux de Créteil garde un œil attentif sur les organisations de services et le management en général.

Prime spéciale d'installation.

Encore une mauvaise nouvelle. Le décret 2017-1137 du 5 juillet 2017 modifie les conditions de versement de la prime.

En effet, cette prime est versée lors d'un premier emploi de fonctionnaire territorial, y compris les anciens agents contractuels de la fonction publique sous réserve d'un changement de résidence administrative. En langage plus clair, en cas de changement de lieu de travail. Ce qui veut dire que tous les collègues qui ont travaillé en CDD pour la Mairie de Créteil avant de passer stagiaires, ne percevront pas cette prime. Cela veut dire aussi que tous les collègues recrutés en CDD sur des emplois statutaires, alors que cela n'est pas autorisé par les textes (mais le contrôle de légalité en Préfecture ferme les yeux) et recrutés en tant que fonctionnaire ensuite, ne percevront pas cette prime.

Voilà comment les employeurs publics font des économies sur le dos des travailleurs avec la complicité de l'Etat.

Ce mode de fonctionnement est sans risque pour les employeurs publics car aucun agent stagiaire n'ira au tribunal administratif de peur de ne jamais être titularisé.





**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Grace au décret soutenu par la FSU dans le cadre des accords PPCR passé avec l'ancien gouvernement, de nombreux collègues ont pu accéder au grade supérieur de principal de deuxième classe, qui est le déclencheur de leur progression de carrière. Sans ce décret, de nombreux collègues ayant pour certains jusqu'à 35 ans de fonction publique n'auraient bénéficié d'aucun avancement.

En tous cas, nous sommes heureux de la promotion des **55 adjoints administratifs**, des **176 adjoints techniques**, des **14 agents sociaux** et des **6 adjoints d'animation**.

Nous souhaitons de nombreuses nominations à nouveau pour la CAP de mai 2018.



CAP du 11 Décembre 2017

Les relais mairie dans la tourmente.



Au dernier Comité technique du 11 novembre 2017, la collectivité nous a présenté un rapport sur l'expérimentation relative au fonctionnement de ce service.

Aujourd'hui, sur les quatre relais, deux d'entre eux ne sont plus ouverts que 2 jours par semaine.

Mais la situation est susceptible d'aller vers une nouvelle régression dans les mois à venir.

Certes la collectivité nous explique que les besoins de la population ont changé avec la dématérialisation de certaines démarches administratives et qu'il y a de ce fait moins d'accueil physique des administrés.

Mais, entre nous, il y a d'autres raisons qui contribuent à cette baisse d'activité.

Les services centraux de l'hôtel de ville ne cessent de rapatrier les démarches administratives vers leurs services de manière exclusive, ce qui vide peu à peu les relais mairie de leurs missions.

Il y a depuis très longtemps déjà, un manque de confiance et de reconnaissance des services vis-à-vis des relais.

C'est injuste pour les agents de ce service qui a permis aux administrés de bénéficier de services et d'une écoute de proximité.

Les personnels sont dans le flou concernant le maintien de leurs postes et leur éventuelle affectation en cas de suppression.

Enfin une prise en charge pour le nettoyage des équipements de protection.



Le syndicat **FSU** réclame depuis fin 2013 la prise en charge du nettoyage par l'employeur des équipements de travail pour le service des espaces verts, relayant la demande de nombreux agents de ce service.

Le système mis en place permettra un nettoyage approprié de ces tenues qui comportent de nombreuses parties réfléchissantes, incompatible avec un nettoyage en machine traditionnelle.

Il était temps que la collectivité se mette en conformité avec la réglementation !!!